

Euthanasie, avortement, le débat sans issue

Posted on 20 mai 2019 by Patrick Rouillier

C'est un débat sans fin pour la bonne raison qu'il n'a pas de début ! Après cette phrase profonde, autant que creuse, je vais m'en expliquer.

Les notions d'avortement ou d'euthanasie nous ramènent inévitablement à la notion de droit à la vie et de droit à la mort. C'est un débat moral qui manque totalement d'assise philosophique

La notion à débattre est celui de la frontière de ce que nous appelons : « La vie »

Historiquement, et pour des raisons essentiellement religieuses la notion morale de vie a été ramenée à la notion d'être humain. L'homme avait une âme qui faisait de lui l'être humain qui comptait pour nous et pour les dieux créateurs qui nous gouvernaient. Vu d'aujourd'hui la notion morale d'humanité était associée à la conscience cognitive seule digne de vécu.

Progressivement la notion a glissé vers l'animal. D'abord l'animal domestique puis progressivement avec l'apparition de la conscience écologique à l'ensemble des animaux.

Le vivant digne de respect s'appuie donc, aujourd'hui sur la notion de conscience cognitive et de conscience émotionnelle. Si l'animal a peu de vécu cognitif, il a un vécu émotionnel intense

Sont donc exclues du « cercle sacré » des espèces vivantes représentées sur terre : les plantes, et les animaux à la frontière des plantes et des animaux (anémones, ...)

Compte-tenu des évolutions et de leur projections dans le futur, il n'est pas impossible que les plantes, après tout êtres vivants tout autant que nous, ne soit pas incluses dans le panel des espèces dont il faut respecter la vie (ce qui si on prend en compte la suppression de la consommation des espèces animales, la suppression de la consommation des espèces végétales pourrait poser des problèmes majeurs, surtout si on continue de jeter l'anathème sur les produits transformés d'origines chimiques)

On n'a ainsi décrit la hiérarchie évolutive de la notion d'être vivant digne d'intérêt.

Revenons aux problèmes de l'euthanasie et de l'avortement qui posent le problème du droit (notion essentiellement morale et non existentielle) à la vie et à la mort.

Posons-nous la question évidente de qu'est-ce que la vie, qu'est-ce que la mort. Pour la mort, la question est facilement résolue par le postulat : « La mort est la fin ou la cessation de la vie ». On a donc défini la mort par rapport à la vie.

Toute définition dans notre logique humaine revient à une prise ou un don d'identité. Nous définir c'est nous donner une identité dans l'univers où nous vivons. C'est un positionnement, qui comme tout positionnement nécessite un point de référence. C'est là que le bât blesse. Une entité ne peut pas s'auto définir, seule une référence externe peut lui servir de point fixe par rapport à quoi se situer. Pour notre définition de la vie cette référence n'existe pas et la vie ne peut, en aucun cas, se définir. Les religions ont habilement évitées cet écueil en fabricant des référents externes que sont les divers dieux et nous définissent la vie par rapport à eux. C'est évidemment une « pirouette », aussi élégante que fallacieuse. La représentation que nous pouvons avoir de ces dieux se situe toujours dans l'univers des représentations humaines et ne constituent nullement de référents externes. Elles sont basées sur des mythologies humaines, des valeurs morales directement issues des sociétés humaines, de texte totalement « apocryphe » et totalement écrit par des humains (même si on les suppose inspirés par le dieu). Tous ces auto positionnements de la vie par rapport à la vie conduisent donc à des définitions sans valeurs et ne servent que de justification à des postulats (qui comme tous les postulats sont de nature purement arbitraire)

Nous ne pouvons savoir, dans l'absolu, ce qu'est la vie, donc ce qu'est la mort, donc quel peut en être le statut moral ou juridique. Toutes tentatives de justification dans un sens ou dans l'autre ne sont qu'hypocrisie ou supercherie.

Dans l'incapacité totale de statuer, et dans la nécessité absolue de le faire, il nous faut faire un choix arbitraire. Celui-ci ne peut se faire que dans le cadre des institutions qui régissent notre société. Dans notre démocratie représentative, c'est au parlement voire à une procédure référendaire de statuer.

Le débat devra être exempt de toutes considérations philosophiques, idéologiques, ou religieuses qui ne seraient « qu'enfumages » inutiles. La seule valeur à retenir pour la décision est qu'elle soit conforme à nos institutions (constitution, processus parlementaire, décision majoritaire)

Que philosophes, idéologues, lobbies, religieux nous « lâchent la grappe » et le débat trouvera sa résolution naturelle.

Ce débat est sans fin car il lui manque son début qui serait la définition



On peut tout dire

univoque de la vie